


LIVRET DES ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE MUSICOLOGIE



Le concert dans l'œuf - École de Jérôme Bosch, vers 1561

2016-2017



Vous êtes inscrit(e) en première année de licence de musicologie, à l'**UFR des Sciences Humaines** de l'Université Grenoble Alpes.

L'UFR des Sciences Humaines regroupe les départements d'histoire, de géographie, de philosophie, d'histoire de l'art et de musicologie dans les bâtiments de l'ARSH (Arts et Sciences Humaines) : ARSH1 et ARSH2 où auront lieu la plupart de vos cours.

Ce livret est un petit guide qui vous présente l'essentiel de ce qu'il faut savoir quand on commence des études supérieures.

Gardez-le précieusement!



TABLE DES MATIÈRES

VOS PREMIERS JOURS À L'UFR SCIENCES HUMAINES	2
BIENVENUE À L'ARSH	3
QUELQUES CONSEILS EN LIEN AVEC VOS ÉTUDES DE MUSICOLOGIE	3
CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	4
ORGANISATION DE LA LICENCE DE MUSICOLOGIE	5
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	6
PREMIÈRE ANNÉE DE MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE	8
Descriptifs des enseignements MUSICOLOGIE parcours HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE	9
1 ^{er} semestre	9
2 ^e semestre	12
RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE MUSICOLOGIE	16
TABLEAU MCC	25

VOS PREMIERS JOURS À L'UFR SCIENCES HUMAINES

Toutes les informations complémentaires à votre bonne intégration vous seront données :

- **A l'accueil** de l'ARSH 1 par Mme Coraline MORA.
- **Auprès des étudiants** du BDE qui assureront une permanence pendant plusieurs semaines afin de vous aider dans toutes vos démarches : inscriptions aux options, découverte du campus, vie étudiante...
- **Sur le site de l'UFR** : <http://sh.univ-grenoble-alpes.fr>

Vous devrez rapidement vous inscrire :

Les étudiants doivent s'inscrire aux UE (Unité d'enseignement) disciplinaires, aux groupes de TD, aux options (options internes, ETC et sport) uniquement sur Internet, avant le début de chaque semestre. Pour le premier semestre, ouverture du serveur du **8 au 14 septembre 2016**.

Après saisie informatique des choix d'options, une fiche pédagogique vous sera distribuée lors du premier CM (Cours Magistral). Elle sera à remplir par l'étudiant (**photo obligatoire**) et à rendre ABSOLUMENT à votre gestionnaire de scolarité, Sylvaine MARIS-MURY, bureau A2 face à l'accueil de l'ARSH, pour vérification et validation **AVANT LE 15 OCTOBRE 2016**.

Que votre inscription soit confirmée ou non, présentez-vous à l'enseignant lors du premier cours.

INFORMATION IMPORTANTE LANGUES : dans le but de compléter la formation et se donner les meilleures chances de poursuite d'études et d'entrée dans le monde professionnel, nous recommandons à tous les étudiants de suivre une deuxième langue vivante pendant tout leur cursus.

Le niveau B2 en langue vivante est requis pour nombre de cursus après la licence, qu'il s'agisse de suivre une formation recherche ou professionnalisante, destinée notamment aux métiers de l'enseignement. Il est aussi souvent exigé pour postuler à des séjours universitaires à l'étranger.

Afin d'atteindre le niveau B2, les étudiants sont invités à choisir une langue vivante et garder la même jusqu'à la fin de leur cursus

NOMS DES DIRECTEURS ET PERSONNES A CONNAITRE EN L1 :

- M. **Philippe SALTEL**, directeur de l'UFR.
- M. **Stéphane GAL**, directeur adjoint de l'UFR.
- Mme **Marie DEMEILLIEZ**, directrice du département de musicologie
- M. **Patrick REVOL**, responsable de la licence de musicologie
- Mme **Isabelle GARCIA-RAMBAUD**, responsable de la première année de musicologie
- Mme **Agnès SOUCHON**, responsable du Centre de ressources
- Mme **Sylvaine MARIS-MURY**, secrétaire pédagogique L1 musicologie

BIENVENUE À L'ARSH

Sous ce nom, celui du bâtiment, chacun désigne l'UFR Sciences humaines qui héberge les formations supérieures en Histoire, Histoire de l'art, Musicologie et Philosophie.

Vous avez fait le choix de la Musicologie. Cette première année sera pour vous l'occasion de renforcer vos connaissances musicales et d'acquérir de solides compétences techniques. Une présence assidue aux cours et aux TD, un travail sérieux et régulier, une pratique musicale quotidienne sont les conditions indispensables à la réussite.

La première année universitaire nécessite un temps d'adaptation. Les personnels administratifs du service de scolarité, les enseignants, les étudiants plus avancés peuvent vous aider.

La bibliothèque de l'ARSH est un lieu de travail privilégié, il faut apprendre à la fréquenter le plus souvent possible.

Toute l'équipe enseignante de la Section Musicologie vous souhaite la bienvenue et espère que vous profiterez au mieux de la formation qu'elle vous propose.

Marie DEMEILLIEZ

Directrice du Département de Musicologie

QUELQUES CONSEILS EN LIEN AVEC VOS ÉTUDES DE MUSICOLOGIE

Dès le premier cours, chaque professeur donnera des consignes spécifiques qu'il faudra naturellement suivre. Des bibliographies et des listes d'œuvres musicales vous seront distribuées. Il est indispensable de vous y référer dès le début du semestre. Le travail personnel est extrêmement important en licence de musicologie.

En attendant ce moment, l'essentiel est d'écouter quotidiennement beaucoup de musique d'époques et de styles différents afin d'élargir vos connaissances.

La pratique assidue d'un instrument ou du chant est également indispensable à une approche vivante du monde sonore.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 / 2017

1^{er} semestre 2016 / 2017

Cycle d'accueil et d'initiation au travail universitaire (L1*) :

Du lundi 5 au vendredi 9 septembre 2016

*La présence des étudiants de L1 est obligatoire à ce cycle dont le programme marque le début de certains enseignements (Ex : méthodologie)

DÉBUT DES COURS : Lundi 12 septembre 2016 au matin
FIN DES COURS : Samedi 17 décembre 2016 à 12h
EXAMENS : Du lundi 2 janvier 2017 au vendredi 13 janvier 2017

2^e semestre 2016 / 2017

DÉBUT DES COURS : Lundi 16 janvier 2017 au matin
FIN DES COURS : Vendredi 28 avril 2017
EXAMENS : Du mardi 9 mai 2017 au vendredi 24 mai 2017
2^e session du 1^e et du 2^e semestre à partir du lundi 12 juin 2017

JOURS FERIES

Mardi 1^{er} novembre 2016 (**Toussaint**) ; Vendredi 11 novembre 2016 (**Armistice**) ; Lundi 17 avril 2017 (**Pâques**) ;
Lundi 1^{er} mai 2017 (**Fête du travail**) ; Lundi 8 mai 2017 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 25 Mai 2017 (**Ascension**) ; Lundi 5 juin
2017 (**Pentecôte**).

INTERRUPTIONS PEDAGOGIQUES

TOUSSAINT : Du mercredi 26 octobre 2016 au soir au jeudi 3 novembre 2016 au matin.
NOËL : Du samedi 17 décembre 2016 à midi au lundi 2 janvier 2017 au matin.
HIVER : Du samedi 18 février 2017 à midi au lundi 27 février 2017 au matin.
PRINTEMPS : Du samedi 15 avril 2017 au matin au lundi 24 avril 2017 au matin.

ORGANISATION DE LA LICENCE DE MUSICOLOGIE

Vous êtes inscrit(e) en première année de musicologie, cela signifie que vous vous engagez dans une formation de trois années qui conduit au diplôme de licence mention musicologie, domaine « Sciences Humaines et Sociales ». Elle est validée par un système européen de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) : la licence complète comporte 180 ECTS, soit 60 crédits par année et 30 crédits par semestre. Votre licence sera donc reconnue dans les universités européennes, et vous pouvez valider des enseignements suivis à l'étranger.

La Licence est organisée en trois années (L1, L2, L3) soit 6 semestres (S1, S2, S3, S4, S5, S6).

Le département de musicologie de Grenoble propose plusieurs parcours et orientations tout au long des 3 années de licence :

- **En première année (L1)** : parcours **bi-disciplinaire de découverte en L1 : Musicologie / Histoire de l'art et archéologie** avec des enseignements centrés principalement sur la musicologie et des enseignements dispensés dans la discipline complémentaire, l'histoire de l'art.

Ce parcours permet à ceux qui hésitent entre la musicologie et l'histoire de l'art, de les "tester" pendant un semestre ou un an. Il donne également la possibilité aux étudiants qui le souhaiteraient de se réorienter au second semestre de la première année ou en deuxième année vers une licence d'Histoire de l'art et archéologie.

- **Pour les étudiants qui choisissent de poursuivre en licence de musicologie**, 2 parcours leur sont proposés dès la 2^e année (L2) : Parcours *Musiques et musicologie* et Parcours *Interprétation et pratiques musicales* (en collaboration avec le conservatoire de Grenoble).

- En 3^e année, à ces 2 parcours s'ajoute un parcours *Métiers de l'enseignement*.

PERMANENCE DES ENSEIGNANTS

Vous pouvez rencontrer vos enseignants en dehors des heures de cours : chaque enseignant tient une permanence dont les horaires se trouvent à l'accueil de l'ARSH. **Venez nous voir !**

CONTROLE DES CONNAISSANCES

CONTROLE CONTINU (CC) :

Les modalités de contrôle continu sont précisées par chaque enseignant en début de semestre.

Votre présence aux CM et aux TD est obligatoire. En cas d'absence à une épreuve ou à un exercice de contrôle continu, vous ne pourrez le valider.

En cas d'absence justifiée, l'étudiant se voit attribuer la note 0.

L'absence doit être justifiée par des circonstances exceptionnelles acceptées par le Président du jury sur pièces justificatives.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est considéré comme « défaillant » ce qui entraînera l'incapacité de calculer un résultat (invalidation de l'année).

Si des impératifs vous empêchent d'assister régulièrement aux cours et aux TD, la directrice de département peut vous accorder une dispense d'assiduité. En ce cas, vous renoncez aux bénéfices du contrôle continu. Les étudiants boursiers ne peuvent en aucune manière être dispensés. Il n'est pas possible de changer de régime en cours de semestre, sauf cas exceptionnel dûment certifié et agréé par la directrice de département.

ATTENTION : Votre demande de dispense devra être déposée avant le **15 octobre 2016** au service de scolarité du département pour le premier semestre et avant le **15 février 2017** pour le second.

EXAMENS :

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre : une session principale en fin de chaque semestre et une session de rattrapage (2^e session) au mois de juin pour le 1^{er} et le 2^e semestre. Il est impératif que vous preniez connaissance de la **Charte des examens** qui se trouve en ligne sur le site web de l'UFR SH.

IMPORTANT

Vous ne recevrez pas de convocation aux examens : les plannings d'examens sont affichés dans le hall de l'ARSH. Vous les recevez également sur votre adresse mail UGA

L'accès aux salles vous est interdit si vous vous présentez en retard, après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Vous ne pouvez sous aucun prétexte quitter la salle durant la première heure des épreuves. Après ce délai, toute sortie est définitive et implique la remise de la copie.

Toute fraude ou tentative de fraude (l'introduction de documents dans une salle d'examen est une tentative de fraude) fait l'objet d'un procès verbal qui entraîne une procédure disciplinaire.

L'anonymat des copies est assuré pour tous les examens écrits terminaux.

Pour chaque UE, vous devez passer la totalité des épreuves prévues à l'examen terminal de première session. L'absence aux examens terminaux de la première et de la deuxième session d'une UE bloque le système de la compensation annuelle. Vous serez déclaré **défaillant**.

Défaillant ne signifie pas que vous ne pouvez pas repasser vos épreuves à la seconde session !

LA SECONDE SESSION VOUS OFFRE UNE NOUVELLE CHANCE.

La seconde session offre une deuxième chance aux étudiants qui ont obtenu moins de 10/20 à l'année. Autrefois appelée « session de rattrapage » elle aura lieu cette année à partir du 12 juin 2017 pour le premier **ET** pour le deuxième semestre. Le calendrier des examens sera affiché 15 jours avant (il est inutile de s'inscrire).

- 10/20 à l'année = année validée = pas de seconde session d'examens
- Il y a compensation entre le semestre 1 et le semestre 2 ;
- Il y a compensation entre les UE d'un même semestre ; (moyenne des notes affectées de leur coefficient)
- Exemple n° 1 : $UE1=12*3- UE2=8*3 = 10$ - TOTAL= 10/20 = semestre validé
- Exemple n° 2 : Semestre 1 = 8 (ajourné) et Semestre 2 = 12 (admis) TOTAL = 10/20 = année validée
- 10/20 à un semestre = semestre validé = pas de seconde session d'examens

Si le résultat de l'année est inférieur à 10, l'étudiant **DOIT REPASSER** à la seconde session **toutes les UE inférieures à 10 dans le (s) semestre (s) non validé (s)**

La note de la seconde session remplacera la note de la première session (même si elle est inférieure à celle de la session 1).

Dans le cas où l'UE est composée de plusieurs matières, il ne repasse que la matière à laquelle il n'a pas obtenu la moyenne à la première session.

Attention : les notes de contrôle continu ne sont pas maintenues pour le calcul de la moyenne de la seconde session. Seul compte l'examen final de la seconde session.

Les résultats sont uniquement consultables via l'intranet de l'UGA (résultats aux examens) dès que possible après les délibérations des jurys. La législation en vigueur vous permet de consulter alors vos copies : faites-le ! **Aucune réclamation n'est acceptée au-delà d'un délai de 10 jours après publication des résultats.**

**PREMIÈRE ANNÉE DE MUSICOLOGIE
PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE**

SEMESTRE 1					
UE 1 <i>coef. 3</i>	MUSICOLOGIE CM	Histoire de la musique : Moyen-Age – Renaissance CM Histoire de la musique : Romantisme CM	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 2 <i>coef. 3</i>	MUSICOLOGIE TD	Formation musicale TD Écriture TD		48h TD (2*24h)	6 crédits
UE 3 <i>Coef. 3</i>	HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE	Histoire de l'art antique CM Histoire de l'art médiéval CM	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 4 <i>coef. 2</i>	MÉTHODOLOGIE	Recherche documentaire Dissertation		24h TD	4 crédits
UE 5 <i>coef. 1</i>	OPTION CULTURE GÉNÉRALE SCIENCES HUMAINES (voir guide des options internes)			24h CM/TD	3 crédits
UE 6 <i>coef. 2</i>	OPTION D'OUVERTURE	Analyse musicale ET une option au choix		48h CM/TD (2 *24h)	5 crédits
SEMESTRE 2					
UE 7 <i>coef. 3</i>	MUSICOLOGIE CM	Histoire de la musique : Baroque - Classique CM Histoire de la musique : XXe siècle CM	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 8 <i>coef. 3</i>	MUSICOLOGIE TD	Formation musicale TD Écriture TD		48h TD (2*24h)	6 crédits
UE 9 <i>coef. 3</i>	HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE	Histoire de l'art moderne CM Histoire de l'art contemporain CM	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 10 <i>coef. 2</i>	LANGUE	Anglais		24h TD	4 crédits
UE 11 <i>coef. 1</i>	OPTION CULTURE GÉNÉRALE SCIENCES HUMAINES (voir guide des options internes)			24h CM/TD	3 crédits
UE 12 <i>coef. 2</i>	OPTION D'OUVERTURE	Analyse musicale ET une option au choix		48h CM/TD (2 *24h)	5 crédits

Vos connaissances et compétences sont vérifiées par le biais du contrôle continu et/ou d'un examen terminal à la fin de chaque semestre.

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

1^{ER} SEMESTRE

UE 1 MUSICOLOGIE CM - 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE LA MUSIQUE : MOYEN-ÂGE - RENAISSANCE (24H CM)

ISABELLE GARCIA-RAMBAUD

Panorama de l'évolution de la musique occidentale à travers l'étude du langage et des formes du Moyen-âge à la Renaissance

Évaluation : questions de cours et test d'écoute – examen terminal sur table de 4h

Bibliographie indicative

MASSIN, Jean et Brigitte, *Histoire de la musique occidentale*, éd. Fayard, 1998.
MICHELS, Ulrich, *Guide illustré de la musique*, Paris, Fayard, 1988, 2 vol.

❖ HISTOIRE DE LA MUSIQUE : MUSIQUE ROMANTIQUE (24H CM)

YVES RASSENDREN

Ce cours propose une approche accessible de la musique européenne du XIX^e siècle. Les principaux courants stylistiques de la musique romantique seront étudiés ainsi que l'évolution des genres musicaux à travers l'œuvre des compositeurs essentiels.

Ce cours mettra la musique du XIX^e siècle en lien avec le contexte historique, littéraire et artistique.

Évaluation : examen écrit de 4h en fin de semestre

Bibliographie indicative

MASSIN, Jean et Brigitte, *Histoire de la musique occidentale*, Paris, Fayard, 1998.
Dictionnaire de la musique en France au XIX^e siècle, Paris, Fayard, 2003.
BOUCOURECHLIEV, André, *Essai sur Beethoven*, Paris, Actes Sud, 1991.
BERLIOZ, Hector, *Mémoires*, Paris, Garnier Flammarion, 1969, 2 t.

UE 2 MUSICOLOGIE TD - 6 ECTS

❖ FORMATION MUSICALE TD (24H TD)

MATTHIEU CAILLIEZ

JEAN-MARC MICHEL

Chant et notation de mélodies à 1 et 2 voix.

Reconnaissance et reproduction d'intervalles et de rythmes simples.

Compréhension et notation de fragments harmoniques à caractère cadentiel.

Mémorisation de brèves phrases musicales.

Évaluation : contrôle continu + examen terminal

Bibliographie indicative

ARBARETAZ Marie-Claude, *Lire la musique par la connaissance des intervalles*, vol.1, éd. Chappell.
BOURDEAUX Marie-Jeanne, *23 leçons progressives de lecture de notes et de solfège rythmique*, vol. IV A, à l'usage des cours moyens, Billaudot Editeur.
JOLLET Jean-Clément, *Livre de mélodies, vol.4 : 2e cycle B (Elémentaire)*, Billaudot Editeur.
SCHUMANN Robert, *Dichterliebe op.48 (pour voix grave)*, éd. Peters.

❖ ÉCRITURE MUSICALE TD (24H TD)

YVES RASSENDREN

- Savoir proposer un accompagnement harmonique écrit, simple, sous une mélodie tonale proposée.
- Utilisation des accords parfaits – à 3 sons – dans toutes les dispositions
- Se forger une audition intérieure
- Perception & utilisation des différentes cadences – comment amener ces ponctuations harmoniques.
- Ecriture à 2 voix pendant plusieurs semaines, puis progressivement plus élaborée – 4 voix.

Prérequis

Il est nécessaire de savoir lire la clé de *sol* [et recommandé de savoir la clé de *fa*].
Cours à progression continue sur l'année.

Évaluation : contrôle continu : évaluation des travaux individuels hebdomadaires, contrôle de fin de semestre : devoir écrit – basse donnée et chant donné.

UE 3 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE CM - 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE L'ART ANTIQUE CM (24H CM)

MICHEL TARPIN
DJAMILA FELLAGUE

Le cours est une introduction à l'art antique. Il couvre environ 800 ans de production artistique dans le bassin méditerranéen (mondes grec et romain seulement). Le cours vise à l'acquisition des éléments fondamentaux de description et d'analyse des formes, ainsi qu'à la constitution d'une culture de base de la période.

Évaluation : examen terminal

Bibliographie indicative

Livres qui peuvent être acquis par les étudiants (les ouvrages à consulter en bibliothèques seront indiqués en début de cours)
F. BARATTE, *Manuels de l'Ecole du Louvre. Histoire de l'art antique : l'Art romain*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1996.
J. BOARDMAN, *La sculpture grecque du second classicisme*, Paris, Thames & Hudson", 1998.
J. BOARDMAN, *La sculpture grecque classique*, Paris, Thames & Hudson, 1994.
B. HOLTZMANN, *La sculpture grecque*, Paris, Livre de poche, 2010.
N. SPIVEY, *L'Art grec*, Paris, Phaidon Press, 2001.
R. TURCAN, *L'art romain*, Paris, Flammarion, 2002.

❖ HISTOIRE DE L'ART MÉDIÉVAL CM (24H CM)

LUC RENAUT
PIERRE MARTIN
LAURENCE RIVIERE

Ce cours, assuré par trois enseignants, chacun spécialiste de l'une des périodes traitées, offre un large panorama de la création artistique médiévale, depuis l'époque paléochrétienne jusqu'à la fin du Moyen Âge (III^e-XV^e siècles), en centrant le propos sur les édifices de culte chrétiens. Le cours est structuré autour d'une vingtaine de monuments-repères, étudiés sous différents aspects (plan, élévation, chantier, techniques de construction, fonction, décor, commanditaires, etc) et replacés dans leur contexte artistique et historique. L'étudiant devra acquérir une connaissance approfondie de chacun de ces monuments exemplaires pour lui permettre de maîtriser les fondements chronologiques et artistiques essentiels de la période.

Évaluation : examen écrit terminal (commentaire d'œuvre, dissertation)

Bibliographie indicative

CAILLET Jean-Pierre, *L'Art des temps paléochrétiens*, Paris, Archétype 82, 2008.
GRABAR André, *L'Âge d'or de Justinien. De la mort de Théodose à l'Islam*, Paris, Gallimard, 1966.
CAILLET Jean-Pierre, *L'Art carolingien*, Paris, Flammarion, 2005.
VERGNOLLE Éliane, *L'Art roman en France : architecture, sculpture, peinture*, Paris, Flammarion, 1994.
CAILLET Jean-Pierre, *Approche de l'art roman*, Paris, Archétype 82, 2008.
JOUBERT Fabienne et CAILLET Jean-Pierre, *Approche de l'art gothique (milieu du XII^e s. - début du XVI^e s.)*, Paris, Archétype 82, 2009.

UE 4 MÉTHODOLOGIE (24H TD / 4 ECTS)

❖ RECHERCHE DOCUMENTAIRE

❖ DISSERTATION

ISABELLE GARCIA-RAMBAUD

UE 5 UE OPTIONNELLE INTERNE – CULTURE GÉNÉRALE - 3 ECTS

1 option interne à choisir (24h) Voir guide des options internes (en ligne)

UE 6 OPTION D'OUVERTURE (48H TD / 5 ECTS)

❖ ANALYSE MUSICALE 1 (24H TD)

ISABELLE GARCIA-RAMBAUD
MATTHIEU CAILLIEZ

Initiation aux principales méthodes d'analyse : analyse thématique : structure, phraséologie ; approche de l'harmonie tonale ; analyse formelle (forme binaire à reprise, forme lied, thème et variations) et initiation à l'analyse de l'orchestration

Évaluation : contrôle continu et examen sur table (2h30)

Bibliographie indicative

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide de la théorie de la musique*, Paris, Fayard, 2001.
ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide des formes de la musique occidentale*, Paris, Fayard, 2010

+ 1 option à choisir (voir liste) : Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR SH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) ou un sport

2^e SEMESTRE

UE 7 MUSICOLOGIE CM - 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE LA MUSIQUE : BAROQUE - CLASSIQUE (24H CM)

MARIE DEMEILLIEZ

Ce cours d'initiation propose aux étudiants une première approche de la musique européenne des XVII^e et XVIII^e siècles. Il s'agira de dresser un panorama de l'évolution des principaux genres musicaux et courants stylistiques des musiques baroques et classiques, en s'attardant sur les compositeurs et les œuvres les plus célèbres.

Évaluation : examen écrit en fin de semestre

Bibliographie indicative

MASSIN, Jean et Brigitte, *Histoire de la musique occidentale*, Paris, Fayard, 1998.

MICHELS, Ulrich, *Guide illustré de la musique*, Paris, Fayard, 1988, 2 vol.

❖ HISTOIRE DE LA MUSIQUE DE 1900 À NOS JOURS (24H CM)

PATRICK REVOL

Ce cours consiste en un panorama général de l'histoire de la musique depuis 1900 jusqu'à nos jours. L'objectif n'est pas une recherche d'exhaustivité mais la mise en lumière de quelques compositeurs particulièrement importants au regard de l'évolution du langage et des styles musicaux.

Évaluation : examen terminal

Bibliographie indicative

AGUILA, Jésus, *Le domaine musical, Pierre Boulez et vingt ans de création contemporaine*, Paris, Fayard, 1992.

BARRAUD Henry, *Pour comprendre les musiques d'aujourd'hui*, Ed. du Seuil, 1968.

BOSSEUR, Jean-Yves, *Vocabulaire de la musique contemporaine*, Paris, Minerve, 1996.

BOUCOURECHLIEV, André, *Dire la musique*, Paris, Minerve, 1995.

BOUCOURECHLIEV, André, *Le langage musical*, Paris, Fayard, 1993.

CADIEU, Martine, *A l'écoute des compositeurs*, Paris, Minerve, 1992.

GOLEA Antoine, *Vingt ans de musique contemporaine de Messiaen à Boulez*, Slatkine, Genève-Paris, 1981.

UE 8 MUSICOLOGIE TD - 6 ECTS

❖ FORMATION MUSICALE TD (24H TD)

ISABELLE GARCIA-RAMBAUD

JEAN-MARC MICHEL

Chant et notation de mélodies à 1 et 2 voix.

Reconnaissance et reproduction d'intervalles et de rythmes simples.

Compréhension et notation de fragments harmoniques à caractère cadentiel.
Mémorisation de brèves phrases musicales.

Évaluation : contrôle continu + examen terminal

Bibliographie indicative

ARBARETAZ Marie-Claude, *Lire la musique par la connaissance des intervalles*, vol.1, éd. Chappell.

BOURDEAUX Marie-Jeanne, *23 leçons progressives de lecture de notes et de solfège rythmique*, vol. IV A, à l'usage des cours moyens, Billaudot Editeur.

JOLLET Jean-Clément, *Livre de mélodies, vol.4 : 2e cycle B (Elémentaire)*, Billaudot Editeur.

SCHUMANN Robert, *Dichterliebe op.48 (pour voix grave)*, éd. Peters.

❖ **ÉCRITURE MUSICALE TD (24H TD)**

YVES RASSENDREN

- Savoir proposer un accompagnement harmonique écrit, simple, sous une mélodie tonale proposée.
- Utilisation des accords parfaits – à 3 sons – dans toutes les dispositions.
- Utilisation de l'accord de 7^e de dominante – dans toutes les dispositions.
- Perception et utilisation des modulations.
- Marches harmoniques
- Se forger une audition intérieure.
- Perception & utilisation des différentes cadences – comment amener ces ponctuations harmoniques.
- Ecriture à 4 voix.

Prérequis

Il est nécessaire de savoir lire la clé de *sol* [et recommandé de savoir la clé de *fa*].

Cours à progression continue sur l'année. **Il n'est pas possible de s'inscrire en semestre 2 sans avoir suivi le semestre 1.**

Évaluation : contrôle continu : évaluation des travaux individuels hebdomadaires, contrôle de fin de semestre : devoir écrit – basse donnée et chant donné.

UE 9 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE CM - 6 ECTS

❖ **HISTOIRE DE L'ART MODERNE (24H CM)**

ART DE LA RENAISSANCE ITALIENNE : MEMOIRE ET HISTOIRE

GUILLAUME CASSEGRAIN

CYRIL GERBRON

Cours d'initiation à l'art de la Renaissance italienne. En s'attardant sur certains cas révélateurs d'artistes (Fra Angelico, Piero della Francesca, Mantegna, Ghirlandaio, Lippi, Léonard de Vinci) et sur des centres artistiques importants (Florence, Rome, Mantoue, Urbino), le cours cherchera à cerner les principales transformations du langage figuratif de la Renaissance (perspective, art de l'histoire (*storia*)) afin de donner les bases de l'art classique européen aux étudiants de première année. Seront également abordés le genre du portrait dans son rapport à la mort et à la mémoire, la question des rapports entre l'individu et Dieu et celle des fonctions dévotionnelles et liturgiques des images.

Évaluation : examen terminal : dissertation ou commentaire d'œuvre.

Bibliographie indicative

Les Temps modernes, XVe – XVIIIe siècles, éd. C. Mignot et D. Rabreau, Paris, Flammarion, 1996.

- D. ARASSE, *L'Homme en perspective. Les primitifs d'Italie*, Paris, Hazan, 2008.
- D. ARASSE, *L'Annonciation italienne. Une histoire de perspective*, Paris, Hazan, 2010.
- D. ARASSE, *Léonard de Vinci*, Paris, Hazan, 1997.
- M. BAXANDALL, *L'œil du Quattrocento. L'usage de la peinture dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1985.
- S. CAMPBELL, M. COLE, *A new history of Italian Renaissance art*, Londres, Thames & Hudson, 2012.
- A. COLE, *La Renaissance dans les cours italiennes*, Paris, Flammarion, 1995.
- P. FRANCASTEL, *La Figure et le lieu. L'ordre visuel du Quattrocento*, Paris, Denoël-Gonthier, 1980.
- E. PANOFISKY, *Essais d'iconologie. Les thèmes humanistes dans l'art de la Renaissance (1939)*, Paris, Gallimard, 1967.

❖ HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN (24H CM)

LA PEINTURE EN EUROPE (1800-1860)

(2 ENSEIGNANTS POUR L'HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN)

PARTIE 1 : LA PEINTURE EN EUROPE (1800-1860)

ALAIN BONNET

Cours d'initiation aux principaux courants stylistiques, aux principaux artistes et aux œuvres les plus célèbres de la peinture entre 1800 et 1850. Le cours abordera également la question de l'organisation professionnelle des métiers artistiques et du statut social des artistes à cette période.

Évaluation : pour le CM : examen écrit de 2 h, sur table, en fin de semestre.

Bibliographie indicative

- HONOUR Hugh, *Le Neo-Classicisme*, Le Livre de poche, 1998.
- HONOUR Hugh, *Romanticism*, Penguin Books, 1976.
- DENIS Ariel, *L'Art romantique*, Somogy, Paris, 2006.
- C. ROSEN & H. ZERNER, *Romantisme et réalisme*, Albin Michel, Paris, 1986.
- NOCHLIN Linda, *Realism*, Penguin Books, 1971.
- LE BRIS Michel, *Journal du Romantisme*, Genève, Skira, 1981.
- VAUGHAN William, *L'art du XIX^{ème} siècle (1780-1850)*, Paris, Citadelles, 1989.
- Catalogue d'exposition : *Les années romantiques : la peinture française de 1815 à 1850*, RMN, 1996.

PARTIE 2 : DU NEO-IMPRESSIONNISME AUX NOUVEAUX REALISMES

LUCIE GOUJARD

Fort d'une très grande distance prise vis-à-vis de la tradition académique, l'art contemporain se forge ensuite par innovations, révolutions, transformations des œuvres et de leurs circuits, au sein de différents mouvements (néo-impressionnisme, symbolisme, fauvisme...). Ce sont ces grands bouleversements qui seront abordés, des avant-gardes jusqu'à l'aube de la Seconde Guerre Mondiale plus particulièrement (1905-1939).

Évaluation : pour le CM : examen écrit de 2 h, sur table, en fin de semestre.

Bibliographie indicative

- DAGEN Philippe, HAMON Françoise, MINNAERT Jean-Baptiste (dir.), *Histoire de l'art [4]. Époque contemporaine XIX^{ème}-XXI^{ème} siècles*, Paris, Flammarion, 1995, nouv. éd., 2011.
- LEMOINE Serge (dir.), *L'art moderne et contemporain : peinture, sculpture, photographie, graphisme, nouveaux médias*, Paris, Larousse, 2010.
- POLETTI Federico, *L'art au XX^{ème} siècle I, Les avant-gardes*, Paris, Hazan, 2006.
- MENEGUZZO Marco, *L'art au XX^{ème} siècle II*, Paris, Hazan, 2007.

UE 10 LANGUE (24H TD / 4 ECTS)

UE 11 UE OPTIONNELLE INTERNE – CULTURE GÉNÉRALE - 3 ECTS

1 option interne à choisir (24h)

Voir guide des options internes (en ligne)

UE 12 OPTION D'OUVERTURE (48H TD / 5 ECTS)

❖ ANALYSE MUSICALE 2 (24H TD)

MARIE DEMEILLIEZ

ISABELLE GARCIA-RAMBAUD

Approfondissement des principales techniques d'analyse vues au premier semestre : évolution du langage harmonique, analyse phraséologique, motivique, formelle (menuet, forme ternaire, forme rondo, forme sonate), initiation à l'analyse de l'orchestration.

Évaluation : examen terminal en fin de semestre

Bibliographie indicative

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide de la théorie de la musique*, Paris, Fayard, 2001.

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide des formes de la musique occidentale*, Paris, Fayard, 2010.

+ 1 option à choisir Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR SH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) ou un sport

RÈGLEMENT DES ETUDES DE MUSICOLOGIE

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2016- 2017

DOMAINE : ALL

DIPLOME : LICENCE NIVEAU : L1, L2, L3

Mention : MUSICOLOGIE

Parcours-type :

L1 *Histoire de l'art & archéologie (licence pluridisciplinaire)*

Parcours pédagogiques

L2 : *Musiques et Musicologie,*

Interprétation et pratiques musicales

L3 : *Musiques et Musicologie,*

Interprétation et pratiques musicales,

Métiers de l'enseignement

Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)

Régime : X formation initiale X formation continue

Modalités : X présentiel ; ___ enseignement à distance ; ___ convention

___ alternance : ___ contrat de professionnalisation ou ___ apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : xx / 2016

RESPONSABLE DE LA MENTION : MARIE DEMEILLIEZ

RESPONSABLE DE L'ANNEE : ISABELLE GARCIA - RAMBAUD, MYRIAM FRINAULT, YVES RASSENDREN, PATRICK REVOL

GESTIONNAIRE : ISABELLE DELHOTEL

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

La licence a pour objectif de doter les étudiants d'une vaste culture musicale d'une part, grâce à la découverte progressive de l'histoire de la musique, du Moyen-âge au XXI^e siècle, avec une ouverture vers l'ethnomusicologie, et de solides compétences techniques d'autre part. Les étudiants travaillent leur oreille (formation musicale, écriture), leur voix, sont initiés à l'accompagnement et à la direction de chœur. Ces apprentissages bénéficient également des autres disciplines enseignées à l'UFR SH et à l'UGA, plus particulièrement de l'histoire de l'art et de l'acoustique.

Par ailleurs, la licence ambitionne pour les étudiants une maîtrise rigoureuse et fluide de l'expression française, à l'écrit et à l'oral, une maîtrise suffisante de l'anglais et des outils numériques de référence. Les compétences ainsi acquises sont des compétences musicales, mais aussi transversales, préparant l'étudiant vers un projet professionnel ou une poursuite d'étude vers les métiers de la musique, de l'enseignement ou de la médiation culturelle.

Article 2 : Conditions d'accès

- Accès en L1, de plein droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires
- Accès en L2 ou L3, de plein droit pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans cette formation dans une autre université dès lors que la structure des ECTS est compatible.
- Sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation
- Par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels : sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission pédagogique de validation

II – Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation générale des enseignements

*La formation est organisée en : _6_ semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)
- divisés en 6 unités d'enseignements (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)*

Volume horaire de la formation par année : L1 : 576h L2 : 504h L3 : 528h (L3 -480h pour le parcours *Métiers de l'enseignement et* pour le parcours *Interprétation et pratiques musicales*)

Article 4 : Composition des enseignements

*Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements** de la formation (Tab. MCC)*

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :

Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : **anglais** :

Volume horaire : **L1** : TD : 24h **L2** : TD : 24h + 24h d'une autre langue (à choix) **L3** : TD : 24h + 24h d'une autre langue à choix

obligatoire : S2 S3 S4 **langue à choix** S5 S6 **langue à choix**

facultative : S1__ S2__ S3__ S4__ S5__ S6__

Stage :

obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme) **en L3 parcours *Métiers de l'enseignement***

optionnel (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

non crédité

Durée : 35h

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : *pendant l'année universitaire de la L3 (stage filé ; en dehors des heures d'enseignement)*

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils ne se déroulent pas pendant les heures d'enseignement et qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle.

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

- Rapport de stage : A remettre 3 semaines avant la date du jury

- Projets tuteurés : Néant

III – Contrôle des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modes de contrôles

5.1 - Les modalités de contrôle

Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements (Tab. MCC) joint.

5.2 - Assiduité aux enseignements

Aux cours : Obligatoire.

Aux TD :	Obligatoire. Toutes les absences devront être justifiées. Au-delà de 2 absences, la note de 0/20 sera attribuée.
Dispense d'assiduité :	Une demande de dispense d'assiduité aux cours peut être accordée par le directeur du département <u>aux étudiants salariés (la demande d'assiduité est partielle et proportionnelle au contrat de travail et peut faire l'objet d'un contrat pédagogiques), inscrits à titre secondaire, hospitalisés ou subissant un traitement médical pour longue maladie, parents d'enfant(s) de moins de trois ans ou cas de force majeure</u> . Les imprimés de dispense doivent être retirés au secrétariat du département et remis pour avis <u>avant le 15 octobre pour le 1^{er} semestre et le 15 février pour le 2nd semestre</u> .

Article 6 : Validation, compensation et capitalisation	
6.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année	
Année	<p>Moyenne des 2 semestres $\geq 10/20$</p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des semestres qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation annuelle entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Semestre	<p>Moyenne pondérée des UE $\geq 10/20$</p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre $\geq 10/20$) sans note éliminatoire. <p>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle. En cas de réussite par compensation, l'étudiant n'est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.</p>
UE	<p>Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$</p> <p>Si une UE est composée de matières, elle peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des matières qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation entre ces matières (moyenne générale à l'UE $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Matières	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$

Bonification	
6.2 – Règle de progression	
Principe	L'étudiant doit avoir acquis la L1 pour s'inscrire en L2 et les L1 et L2 pour s'inscrire en L3.
6.3- Capitalisation des éléments :	
<p>Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.</p> <p>En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p> <p>Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.</p>	

IV- Examens

Article 7 : Modalités d'examen													
7.1 – Modalités d'examen													
Organisation d'examen	<p>Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.</p> <p>Périodes d'examen :</p> <table> <tr> <td>Semestre 1 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin</td> <td>session de rattrapage : 2^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Semestre 2 session 1: 1^{ère} quinzaine mai quinzaine juin</td> <td>session de rattrapage : 2^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Semestre 3 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin</td> <td>session de rattrapage : 2^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Semestre 4 session 1 : 1^{ère} quinzaine mai quinzaine juin</td> <td>session de rattrapage : 2^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Semestre 5 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin</td> <td>session de rattrapage : 2^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Semestre 6 session 1 : 1^{ère} quinzaine mai quinzaine juin</td> <td>session de rattrapage : 2^{ème}</td> </tr> </table>	Semestre 1 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}	Semestre 2 session 1: 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}	Semestre 3 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}	Semestre 4 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}	Semestre 5 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}	Semestre 6 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}
Semestre 1 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}												
Semestre 2 session 1: 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}												
Semestre 3 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}												
Semestre 4 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}												
Semestre 5 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}												
Semestre 6 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}												
7.2 – Absences aux examens													
<p>En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.</p>													

Absence aux Contrôles Continus (CC)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée. - Les étudiants en absence justifiée *(ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage. <p>* (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence)</p>
Absence aux Examens Terminaux (ET)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée. - Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l'examen terminal (ET) concerné. - Les étudiants en absence justifiée *(ABJ) lors de la session de rattrapage se voient affecter un zéro à l'ET concerné. <p>* (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence)</p>
Article 8 – Organisation de la session 2	
Intervalle entre les 2 sessions	La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l'arrêté licence).
Report de note de la session 1 en session 2	<p>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</p> <p>En cas d'échec à un semestre : Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Si l'UE est composée de matières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les notes des matières, si elles sont acquises, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage, <p>Quand une UE, une matière sont repassés, la note de 2^{ème} session remplace celle de 1^{ère} session.</p> <p>Contrôle continu en session de rattrapage :</p> <p>Les notes de contrôle continu ne sont pas reportées en session de rattrapage. Les modalités de contrôle des connaissances de la session de rattrapage sont précisées dans le tableau MCC.</p>

V- Résultats

Article 9- Jury :

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine janvier	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 2 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 3 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine janvier	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 4 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 5 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine janvier	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 6 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet

Périodes de réunion des jurys d'année :

L1 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
L2 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
L3 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet

Article 10 : Communication des résultats :

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et/ou sur l'ENT

Article 11 : Redoublement

Redoublement	<p><u>Licence</u> : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.</p> <p>Les UE porteuses de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être prises en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées.</p> <p>Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.</p>
Crédit acquis par anticipation	<p>Un étudiant ajourné de L1 ou L2, qu'il ait obtenu ou non au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord des différents responsables pédagogiques concernés et respect des deux règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- le nombre d'ECTS suivis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ;- un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation. <p>Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique signé à minima par l'étudiant et les deux responsables du parcours dans lequel l'étudiant redouble et du parcours de niveau supérieur.</p>

	Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.
Article 12 : Admission au diplôme	
12.1- Diplôme final de Licence	
	<i>Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.</i>
	<u>Règle de calcul de la note de licence :</u> - moyenne des notes des semestres 5 et 6
12.2- Règles d'attribution des mentions	
Mention	Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2 <i>Passable : ≥ 10 et < 12</i> <i>Assez Bien : ≥ 12 et < 14</i> <i>Bien : ≥ 14 et < 16</i> <i>Très Bien : ≥ 16</i>
12.3- Obtention du diplôme intermédiaire	
DEUG	L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2. La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.
12.4- Délivrance du Supplément au diplôme	
	Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

VI- Dispositions diverses

Article 13 : Déplacements
Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.
Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant
Les étudiants de L3 ont la possibilité de passer un semestre ou 1 année à l'étranger dans le cadre des conventions d'échange proposées dans leur discipline en lien avec le service des relations internationales de l'UFR.
Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers
<u>Etudiants sportifs de haut niveau :</u> En conformité avec les textes et conventions existants, les étudiants ayant le statut de « sportif de haut niveau » peuvent bénéficier, à leur demande, d'aménagements individualisés des modalités de contrôle des connaissances. Ces aménagements font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant concerné, l'enseignant responsable du Service des Sports et le responsable du parcours.
<u>Etudiants en situation de handicap :</u>

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011).

Article 16 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.

Fraude aux examens et à l'inscription :

La sanction de la fraude relève d'une procédure disciplinaire mise en œuvre par la Présidente de l'université.

Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation

Article 18 : Mesures transitoires

Pour 2016/2017 et 2017/2018

Pour toutes les UE précédemment acquises les ECTS correspondants seront intégrés dans la nouvelle maquette.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 ALL MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE Code VDI : IILMUS1 - 106 Intitulé Etape : L1 MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VET : IIL1MA - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 2 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ	
Responsable de l'Année :	

SEMESTRE 1 - SESSION 1

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 1												
	O	UE1 MUSIQUE CM	6	3	...							
		Histoire de la musique : Moyen Age - Renaissance					ECRIT	2H	100%			
		Histoire de la musique : Romantisme					ECRIT	2H	100%			
	O	UE2 MUSIQUE TD	6	3	...							
		Formation musicale			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT ET ORAL		E=30% O=30%			X
		Ecriture			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	4H	60%			X
	O	UE3 HISTOIRE DE L'ART	6	3	...		*					
		Histoire de l'art antique CM			...							
		Histoire de l'art médiéval CM			...							
	O	UE4 METHODOLOGIE	4	2	...							
		Recherche documentaire			...		PRESENCE		100%			
		Dissertation			Ecrit et/ou Oral	100%						
	X	UE5 CULTURE GENERALE SCIENCES HUMAINES	3	1	...		*					
		liste (1 matière à choix)			...							
	O	UE6 OPTION D'OUVERTURE	5	2	...							
		Analyse		3	Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	2H30	60%			X
	X	Option (1 matière à choix)		1	...		*					
					...							
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

*en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 ALL MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE Code VDI : ILMUS1 - 106 Intitulé Etape : L1 MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VET : IIL1MA - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 2 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ	
Responsable de l'Année :	

SEMESTRE 1 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max	
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %
SEMESTRE 1											
	O	UE1 MUSIQUE CM	6	3	...						
		Histoire de la musique : Moyen Age - Renaissance					ECRIT	2H	100%		
		Histoire de la musique : Romantisme					ECRIT	2H	100%		
	O	UE2 MUSIQUE TD	6	3	...						
		Formation musicale					ECRIT ET ORAL		E=50% O=50%		
		Ecriture					ECRIT	4H	100%		
	O	UE3 HISTOIRE DE L'ART	6	3	...		*				
		Histoire de l'art antique CM			...						
		Histoire de l'art médiéval CM			...						
	O	UE4 METHODOLOGIE	4	2	...						
		Recherche documentaire			...		PRESENCE		100%		
		Dissertation			...		ECRIT	2H	100%		
	X	UE5 CULTURE GENERALE SCIENCES HUMAINES	3	1	...		*				
		liste (1 matière à choix)			...						
	O	UE6 OPTION D'OUVERTURE	5	2	...						
		Analyse		3	...		ECRIT	2H30	100%		
	X	Option (1 matière à choix)		1	...		*				
Total ECTS/Semestre			30								

Commentaires :

*en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 ALL MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE				Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE				
Parcours pédagogique (le cas échéant) :				Code VDI : IILMUS1 - 106				
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ				Intitulé Etape : L1 MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE				
Responsable de l'Année :				Code VET : IIL1MA - 161				
				Date approbation CFVU :				
				N° de version dans l'accréditation : 2				
				Formation Initiale/Formation Continue				
				Présentiel				
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 1 - NOMBRE D'HEURES								
	O	6	3	UE1 MUSIQUE CM	48*			
				Histoire de la musique : Moyen Age - Renaissance	24			
				Histoire de la musique : Romantisme	24			
	O	6	3	UE2 MUSIQUE TD		48*		
				Formation musicale		24		
				Ecriture		24		
	O	6	3	UE3 HISTOIRE DE L'ART	48*			
				Histoire de l'art antique CM	24			
				Histoire de l'art médiéval CM	24			
	O	4	2	UE4 METHODOLOGIE		24*		
				Recherche documentaire		6		
				Dissertation		18		
	X	3	1	UE5 CULTURE GENERALE SCIENCES HUMAINES			24	
				liste (1 matière à choix)				
	O	5	2	UE6 OPTION D'OUVERTURE		24	24	
			3	Analyse		24		
	X		1	Option (1 matière à choix)			24	
TOTAL HEURES					96	120	72	

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 ALL MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	Code VDI : IILMUS1 - 106
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ	Intitulé Etape : L1 MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE
Responsable de l'Année :	Code VET : IIL1MA - 161
	Date approbation CFVU :
	N° de version dans l'accréditation : 2
	Formation Initiale/Formation Continue
	Présentiel

SEMESTRE 2 - SESSION 1

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON

SEMESTRE 2

	O	UE7 MUSIQUE CM	6	3	...							
		Histoire de la musique : Baroque - Classique					ECRIT	2H	100%			
		Histoire de la musique : XXe siècle					ECRIT	2H	100%			
	O	UE8 MUSIQUE TD	6	3	...							
		Formation musicale			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT ET ORAL		E=30% O=30%			
		Ecriture			Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	4H	60%			X
	O	UE9 HISTOIRE DE L'ART	6	3	...		*					
		Histoire de l'art moderne CM			...							
		Histoire de l'art contemporain CM			...							
	O	UE10 LANGUE	4	2	...							
		Anglais			Ecrit et/ou Oral	100%						
	X	UE11 CULTURE GENERALE SCIENCES HUMAINES	3	1	...		*					
		Liste (1 matière à choix)			...							
	O	UE12 OPTION D'OUVERTURE	5	2	...							
		Analyse		3	Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	2H30	60%			X
	X	Option (1 matière à choix)		1	...		*					
					...							
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

*en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 ALL MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE Code VDI : IILMUS1 - 106 Intitulé Etape : L1 MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VET : IIL1MA - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 2 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ	
Responsable de l'Année :	

SEMESTRE 2 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef. (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 2												
	O	UE7 MUSIQUE CM	6	3	...							
		Histoire de la musique : Baroque - Classique					ECRIT	2H	100%			
		Histoire de la musique : XXe siècle					ECRIT	2H	100%			
	O	UE8 MUSIQUE TD	6	3	...							
		Formation musicale					ECRIT ET ORAL		E=50% O=50%			
		Ecriture					ECRIT	4H	100%			
	O	UE9 HISTOIRE DE L'ART	6	3	...		*					
		Histoire de l'art moderne CM			...							
		Histoire de l'art contemporain CM			...							
	O	UE10 LANGUE	4	2	...							
		Anglais			...		ECRIT ET/OU ORAL		100%			
	X	UE11 CULTURE GENERALE SCIENCES HUMAINES	3	1	...		*					
		Liste (1 matière à choix)			...							
	O	UE12 OPTION D'OUVERTURE	5	2	...							
		Analyse		3	...		ECRIT	2H30	100%			
	X	Option (1 matière à choix)		1	...		*					
					...							
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

*en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Année Universitaire 2016/2017

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 ALL MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE					Intitulé Diplôme : LICENCE MUSICOLOGIE			
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code VDI : IILMUS1 - 106			
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ					Intitulé Etape : L1 MUSICOLOGIE PARCOURS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE			
Responsable de l'Année :					Code VET : IIL1MA - 161			
					Date approbation CFVU :			
					N° de version dans l'accréditation : 2			
					Formation Initiale/Formation Continue			
					Présentiel			
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 2 - NOMBRE D'HEURES								
	O	6	3	UE7 MUSIQUE CM	48*			
				Histoire de la musique : Baroque - Classique	24			
				Histoire de la musique : XXe siècle	24			
	O	6	3	UE8 MUSIQUE TD		48*		
				Formation musicale		24		
				Ecriture		24		
	O	6	3	UE9 HISTOIRE DE L'ART	48*			
				Histoire de l'art moderne CM	24			
				Histoire de l'art contemporain CM	24			
	O	4	2	UE10 LANGUE		24*		
				Anglais		24		
	X	3	1	UE11 CULTURE GENERALE SCIENCES HUMAINES			24	
				Liste (1 matière à choix)				
	O	5	2	UE12 OPTION D'OUVERTURE		24	24	
			3	Analyse		24		
	X		1	Option (1 matière à choix)			24	
TOTAL HEURES					96	120	72	

Service com SH

ARSH

ARts et Sciences
H u m a i n e s

CONTACTS

MUSICOLOGIE

Accueil / Scolarité : RDC ARSH1

Pôle Scolarité L1

Sylvaine MARIS-MURY 04 76 82 73 59

Dominique NUCCIO 04 76 82 73 51

Pôle Scolarité L2-L3

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Nathalie LIAUD 04 76 82 73 53

Mobilité internationale et accueil ARSH :

Coraline MORA 04 76 82 73 50

Responsable de scolarité :

Martine ANINAT 04 76 82 73 52

Coordinatrice pôles licences :

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Communication, site web :

Mélissa PELISSON 04 76 82 56 46

Sécurité / matériel / logistique :

Jean-Benoît TURC 04 76 82 73 88

Aide à la réussite : bureau B5 - 1er étage ARSH2 (à côté de la salle TD10)

Admissions, stages, orientation, tutorat, conseils pour les études, la vie étudiante...

Bernadette CHAOUITE 04 76 82 55 63

Centre de ressources - bibliothèque : 2ème étage ARSH1

Accueil 04 76 82 73 55

Référent handicap ARSH Anne LANFRANCHI 04 76 82 73 55